

**Service Questure
Bureau du conseil municipal**

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 20 avril 2009**

Une motion relative à la situation de l'entreprise Caterpillar et de ses salariés, est présentée par M. le Maire.

Intervention(s): M. le Maire, M. VOIR, Mme BOILEAU, M. DE SANS NICOLAS, Mme FIORASO, M. CHAMUSSY, M. de LONGEVIALLE, Mme HANFF.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1 - (C 025) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Programme des acquisitions 2009 - 1ère phase.

Intervention(s): Mme BARACETTI, M. CHAMUSSY, M. KUNTZ, M. STORNY, M. SAFAR, M. le Maire

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'acquisition de l'oeuvre de A.Kirili, intitulée "Alphabet 2008" par le musée de Grenoble, pour un montant global de 200.000 €,
- d'approuver le paiement de cette somme, à l'artiste, en deux versements : 100 000 € au titre de l'exercice budgétaire 2009 et 100 000 € au titre de l'exercice budgétaire 2010, sous réserve d'approbation des crédits correspondants.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 2 - (C 026) - AFFAIRES CULTURELLES - Direction des Affaires Culturelles : Donation de Monsieur Guy DELAHAYE

Intervention(s): Mme BARACETTI, M. KUNTZ

Le Conseil municipal décide :

- d'accepter la donation consentie à la ville de Grenoble par Monsieur Guy Delahaye d'une partie de ses oeuvres photographiques pour la contribution, le cas échéant, au fonds initial de la future Maison de la Photographie et de l'image.
- d'autoriser le paiement des frais d'enregistrement,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte de donation, joint en annexe, auprès de Maître NOVEL, notaire résidant à Grenoble

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 3 - (C 029) - AFFAIRES CULTURELLES - Cinéma le Méliès - Réimplantation et agrandissement sur le site de la caserne de Bonne. Versement d'une subvention d'équipement à la Ligue de l'Enseignement de l'Isère pour l'année 2009.

Intervention(s): Mme BARACETTI, M. KUNTZ, Mme MONERY, Mme NECIB, M. de LONGEVIALLE, M. CHAMUSSY

Le Conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération n° 38-C004 votée en Conseil municipal du 15 décembre 2008,
- d'apporter une subvention de 150 000 € à la Ligue de l'Enseignement de l'Isère afin de participer aux travaux de construction du cinéma le Méliès, au titre de l'exercice budgétaire 2009.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention jointe en annexe.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 4 - (C 010) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions d'objectifs conclues entre la ville de Grenoble et les associations "Rocktambule / Pôle Musical d'Innovation" et "Ligue de l'enseignement de l'Isère - Cinéma Le Méliès"

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions à intervenir entre la ville de Grenoble et les associations "Rocktambule Grenoble / Pôle Musical d'Innovation" et "Ligue de l'enseignement de l'Isère - Cinéma Le Méliès" pour l'année 2009 ;
- d'attribuer une subvention d'un montant de 32 000 euros à l'association "Rocktambule Grenoble / Pôle Musical d'Innovation"
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 5 - (C 020) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de développement des échanges artistiques internationaux entre la ville de Grenoble et l'association CULTURES FRANCE pour les années 2009, 2010 et 2011.

Le Conseil municipal décide :

- de ratifier les termes de la convention ci-jointe de développement des échanges artistiques internationaux à intervenir entre la Ville et l'Association CULTURESFRANCE pour les années 2009, 2010 et 2011,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec CULTURESFRANCE cette convention, pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2009,
- de désigner pour représenter la Ville au jury ad'hoc l'Adjointe à la Culture et l'Adjoint aux Relations Internationales Université Recherche et les Directeurs des Affaires Culturelles et des Relations Internationales de la Ville de Grenoble,
- d'approuver le montant de la subvention de la Ville de Grenoble fixé à 50 000 € pour l'exercice budgétaire 2009.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 6 - (C 031) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention entre le Département de l'Isère et la ville de Grenoble pour le dépôt d'oeuvres au musée de la Révolution Française.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser le dépôt au Département de l'Isère pour le Musée de la Révolution Française de Vizille,
- de ratifier les termes de la convention avec le Département de l'Isère relative au dépôt de ces oeuvres,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 7 - (C 032) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention entre le Département de l'Isère et la ville de Grenoble pour le dépôt d'oeuvres au musée Dauphinois.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser le dépôt au Département de l'Isère pour le musée Dauphinois,
- de ratifier les termes de la convention avec le Département de l'Isère relative au dépôt de ces objets,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 8 - (C 034) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention entre la commune d'Allevard et la ville de Grenoble pour le dépôt d'oeuvres au musée Jadis Allevard.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser le dépôt à la commune d'Allevard pour le musée Jadis Allevard,
- de ratifier les termes de la convention avec la commune d'Allevard relative au dépôt de ces objets,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 9 - (C 035) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention entre le Département de la Loire et la ville de Grenoble pour le dépôt de pièces de faïences au Château de la Bastie d'Urfé.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser le dépôt du Département de la Loire pour le Château de la Bastie d'Urfé,
- de ratifier les termes de la convention avec le Département de la Loire relative au dépôt de ces objets,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 10 - (C 021) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble et Muséum d'histoire naturelle - Demandes d'autorisation de la gratuité d'accès au Musée de Grenoble et au Muséum d'histoire naturelle à l'occasion de la "Nuit des Musées" le samedi 16 mai de 10 h à 24 h et de "Musée en Fête" les 15 et 16 mai 2009

Intervention(s): M. BERTRAND, M. le Maire

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser le Musée de Grenoble et le Muséum d'histoire naturelle à participer à la "Nuit des Musées" le 16 mai et à "Musée en fête" les 15 et 16 mai ainsi qu'une ouverture en soirée, et de permettre, à l'occasion de cette double manifestation, la gratuité d'accès aux deux équipements.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 11 - (C 009) - AFFAIRES CULTURELLES - : L'école supérieure d'art de Grenoble - Réseau des villes Rhône-Alpes : demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes au titre de la participation au financement des formations artistiques à finalité professionnelle supérieure dispensées durant l'année scolaire 2008-2009.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de la Région Rhône-Alpes une subvention la plus élevée possible au titre de la participation au financement des formations artistiques à finalité professionnelle supérieure dispensées par l'école supérieure d'art de Grenoble au cours de l'année scolaire 2008-2009.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 12 - (C 013) - AFFAIRES CULTURELLES - L'école supérieure d'art de Grenoble (l'ésag) : remise gracieuse pour inscriptions impayées.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la remise gracieuse des droits d'inscription impayés à l'Annexe de l'esaG au cours des années 2005 et 2006 par les dix personnes listées sur le document joint à la présente délibération, pour un montant total de 2.602,44 €.

- d'approuver la remise gracieuse de la dette à l'encontre de l'école supérieure d'art, d'un ancien étudiant actuellement sans emploi, pour un montant de 160 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 13 - (C 028) - AFFAIRES CULTURELLES - Archives municipales - demande de subvention à l'Etat pour la numérisation des collections des Archives municipales dans le cadre du programme national du Ministère de la Culture et de la Communication.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de l'Etat une subvention pour la numérisation des registres paroissiaux conservés par les Archives municipales.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 14 - (C 012) - EDUCATION - Conventions pluriannuelles avec les associations du secteur socio-culturel - avenants financiers pour l'année 2009.

Intervention(s): Mme CADOUX, M. BRON, M. le Maire, M. CHAMUSSY, Mme MASSON, Mme BOILEAU

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe un avenant financier précisant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 15 - (C 040) - EDUCATION - Convention de mise à disposition du restaurant scolaire maternel du groupe scolaire Paul Bert à la MJC Allobroges.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Président de la MJC Allobroges la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 16 - (C 014) - EDUCATION - Enseignement du 1er degré : changement de dénomination de l'ancienne école élémentaire Cornélie Gémond.

Le Conseil municipal décide :

- d'adopter la dénomination unique "école élémentaire Menon" pour les deux bâtiments de l'école élémentaire Cornélie Gémond-Menon.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 17 - (C 027) - EDUCATION - Réhabilitation - agrandissement du restaurant scolaire Ferdinand Buisson. Approbation de l'avant projet définitif et de l'estimation prévisionnelle définitive du coût des travaux.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. CHAMUSSY, M. THIAR

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'avant projet définitif du projet de réhabilitation - agrandissement du restaurant scolaire Ferdinand Buisson ;
- d'approuver l'estimation prévisionnelle définitive du coût des travaux s'élevant à 693.000 euros HT, soit 828.828 euros TTC ;
- d'arrêter définitivement le programme du projet.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 18 - (C 023) - JEUNESSE - Conventions pluriannuelles avec les associations du secteur socio-culturel - avenants financiers pour l'année 2009.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe un avenant financier précisant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19 - (C 036) - JEUNESSE - Organisation du forum Anim'Action en partenariat avec l'association départementale d'information et d'initiative jeunesse (ADIIJ)
Intervention(s): M. CHAMUSSY, Mme VINCENT

Le Conseil municipal décide :

- de conduire le projet du forum Anim'Action en partenariat avec l'association départementale d'information et d'initiative jeunesse (ADIIJ),
- de demander, dans ce cadre, des financements d'un montant le plus élevé possible à la caisse d'allocations familiales, à la direction départementale de la jeunesse et des sports, à la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole et à la société Gaz et électricité de Grenoble.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 20 - (C 033) - ADMINISTRATION GENERALE - Travaux de l'école Lucie Aubrac - Exonération du paiement des pénalités de retard

Le Conseil municipal décide :

- d'exonérer totalement du paiement des pénalités de retard, les entreprises suivantes:

- SDCC (Lot 2: charpente bois et métallique), soit 9 913, 39 € HT,
- ACEM (Lot 3: couverture / étanchéité), soit 1 426, 02 € HT,
- VALENTI (Lot 6: plâtrerie, cloisons, doublages, FP fixes), soit 1 276, 71 € HT,
- LAMBDA (Lot 7: faux plafonds), soit 215, 24 € HT,
- PVI (Lot 8: peinture/signalétique), soit 1 796, 98 € HT,
- DDM (Lot 9: menuiseries intérieures bois), soit 2 336, 34 € HT,
- BAILLY (Lot 10: sols souples), 1 184, 15 € HT,
- CRSM (Lot 11: carrelage / faïence), soit 758, 57 € HT,
- ERG (Lot 12: serrurerie métallerie), soit 2 660, 60 € HT,
- TOUTENVERT (Lot 13: VRD / espaces verts), soit 1 518, 07 € HT,
- SP2E (Lot 14: électricité, courant fort, courant faible), soit 3 501, 99 € HT,
- DUMOLARD (Lot 15: CVPS), soit 5 345, 01 € HT,
- KONE (Lot 16: ascenseur), soit 291, 31 € HT,
- ASYMPTOTE (Lot 17: occultation), soit 383, 99 € HT,
- MERENCHOLE (Lot 18: matériel de cuisine / laverie), soit 990, 56 € HT ;

- d'exonérer partiellement du paiement des pénalités de retard les entreprises suivantes :

- LEON GROSSE (Lot 1: gros œuvre): 22 jours d'exonération, soit 8 301, 40 € HT,
- M2P (Lot 5: menuiseries extérieures bois): 17 jours d'exonération, soit 636, 31 € HT ;

- de ne pas exonérer l'entreprise METALLERIE DU FOREZ (Lot 4: menuiseries extérieures métalliques). Les pénalités de cette entreprise seront calculées sur la base de la totalité du retard soit 37 jours.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21 - (C 039) - ADMINISTRATION GENERALE - Réhabilitation de l'école de musique Berlioz - Exonération du paiement des pénalités de retard.

Le Conseil municipal décide :

- d'exonérer totalement du paiement des pénalités de retard les entreprises suivantes :

- TOMAÏ (Lot 1 : Gros œuvre/Micro-pieux/Désamiantage), soit 7 350,00 € HT,
- SMAC (Lot 2 : Etanchéité), soit 7 350,00 € HT,
- DOMENOISE DE MENUISERIE (Lot 3 : Façades/Menuiseries extérieures), soit 7 350,00 € HT,
- MAG (Lot 5 : Menuiseries intérieures), soit 7 350,00 € HT,
- SERRURERIE PERRIN (Lot 6 : Métallerie), soit 7 350,00 € HT,
- CRSM (Lot 7 : Carrelage/Faïence), soit 7 350,00 € HT,
- CIOLFI (Lot 8 : Sols souples), soit 7 350,00 € HT,
- THYSSENKRUPP (Lot 10 : Ascenseur), soit 7 350,00 € HT,
- SDEE (Lot 11 : Electricité/Courants fort et faible), soit 7 350,00 € HT,
- CLIMAT SANIT (Lot 12 : Plomberie/Sanitaire/CVC), soit 7 350,00 € HT ;

- d'exonérer partiellement du paiement des pénalités de retard les entreprises suivantes :

- AXE ISOLATION (Lot 4 : Cloisons/Doublages/Faux-plafonds) : 19 jours de retard, soit une exonération de 2 850,00 € HT,
- SARL CHATRON COLLIET (Lot 9 : Peintures/Revêtements muraux) : 30 jours de retard, soit une exonération de 4 500,00 € HT.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22 - (C 042) - SPORT - Convention pour missions d'intérêt général entre la ville de Grenoble et la SASP Grenoble Métropole Hockey 38 : avenant financier pour l'exercice 2009
Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire, M. PILAUD

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la SASP Grenoble Métropole Hockey 38 un avenant financier joint en annexe, lequel prévoit l'affectation d'une subvention d'un montant de 64 200 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 23 - (C 016) - SPORT - Conventions générales d'objectifs avec les associations du secteur sportif : avenants financiers pour l'exercice 2009.
Intervention(s): M. DJELLAL

Le Conseil municipal décide :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe, un avenant financier indiquant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 24 - (C 017) - SPORT - Conventions générales d'objectifs entre la ville de Grenoble et les associations ASPTT Grenoble pour sa section Athlétisme, GUC Athlétisme et Office Municipal des Sports de Grenoble

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de conventions générales d'objectifs jointes en annexe à intervenir entre la ville de Grenoble et l'ASPTT Grenoble pour sa section Athlétisme, le GUC Athlétisme et l'Office Municipal des Sports de Grenoble, lesquelles prévoient l'affectation des subventions suivantes :

- 8 000 € : ASPTT Grenoble pour sa section Athlétisme
- 11 000 € : GUC Athlétisme
- 12 000 € : Office Municipal des Sports

- de dire que ces conventions, jointes en annexe, seront conclues pour la saison sportive 2008-2009 avec l'ASPTT Grenoble pour sa section Athlétisme et le GUC Athlétisme, et pour une durée de trois ans avec l'Office Municipal des Sports de Grenoble, avec effet au 1er janvier 2009 et renouvellement sur accord exprès pour une nouvelle période pluriannuelle,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec chacune des associations concernées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 25 - (C 024) - SPORT - Manifestations sportives : conventions de partenariat entre la ville de Grenoble et les associations Grenoble Rondeau Danse Club et Association pour le Développement des Sports de Sable (AD2S)

Le Conseil municipal décide :

- d'apporter son soutien aux associations Grenoble Rondeau Danse Club et Association pour le Développement des Sports de Sable pour l'organisation de manifestations sportives : mise à disposition, à titre gracieux, d'installations sportives, de matériel, de mobilier et de décoration florale, prise en charge de prestations diverses,

- d'approuver les dispositions des conventions de partenariat ci-jointes avec les associations Grenoble Rondeau Danse Club et AD2S,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions à intervenir avec les deux associations.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26 - (C 019) - SPORT - Réalisation d'un équipement multisports au Village Olympique - Dossier de clôture de la convention de mandat avec la SEM SAGES

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le dossier de clôture du mandat donné à la SEM SAGES pour la réalisation d'un équipement multisports au Village Olympique,

- de donner quitus à la SEM SAGES pour cette opération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 27 - (B 010) - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - Convention entre la Ville de Grenoble et l'Observatoire sur les Discriminations et les Territoires Interculturels (ODTI) - Avenant financier 2009
Intervention(s): M. KUNTZ, M. SAFAR, M. CHAMUSSY

Un amendement est présenté par M.SAFAR, oralement. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal décide :

- de voter une subvention de 52 500 € à l'ODTI.
- d'approuver les termes de l'avenant financier entre la ville de Grenoble et l'ODTI
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 28 - (B 001) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble à l'opération de logement social réalisée par SCIC Habitat Rhône Alpes, 53 rue Mortillet

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble et SCIC Habitat Rhône Alpes et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- de verser à SCIC Habitat Rhône Alpes la participation de 46 500 € à l'opération de réalisation de logements sociaux telle que présentée ci-avant.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) - Pour : le reste

DELIBERATION N° 29 - (B 002) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble à l'opération de logement social réalisée par SCIC Habitat Rhône Alpes, 22 et 24 rue Claude Genin
Intervention(s): Mme BOILEAU, Mme VUAILLAT

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble et SCIC Habitat Rhône Alpes et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- de verser à SCIC Habitat Rhône Alpes la participation de 41 000 € à l'opération de réalisation de logements sociaux telle que présentée ci-avant.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 30 - (B 009) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble à l'opération de logement social réalisée par SCIC Habitat Rhône Alpes, Espace Saint Charles, 27 et 29 rue Alfred de Vigny

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble et SCIC Habitat Rhône Alpes et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- de verser à SCIC Habitat Rhône Alpes la participation de 113 000 € à l'opération de réalisation de logements sociaux telle que présentée ci-avant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31 - (B 011) - PREVENTION SECURITE - Subventions sur projet au titre de la prévention de la délinquance - Programme local d'actions de prévention (PLAP). Conventions entre la Ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2009.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants financiers entre la Ville de Grenoble et les associations précédemment nommées.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.
- d'attribuer à l'association AUESC BAJATIERE une subvention de 2185,00 euros pour l'action "Animation de proximité".
- d'attribuer à l'association ME BACHELARD une subvention de 4300,00 euros pour l'action "Judo-Lecture".
- d'attribuer à l'association LE PLATEAU une subvention de 4200,00 euros pour l'action "Boxe éducative Pied Poing".
- d'attribuer à l'association LE PLATEAU une subvention de 8000,00 euros pour l'action "Animation en soirée Gymnase".
- d'attribuer à l'association MJC ABBAYE-CHATELET une subvention de 1000,00 euros pour l'action "Formation du B.S.R".
- d'attribuer à l'association MJC ANATOLE-FRANCE une subvention de 3000,00 euros pour l'action "Animation en Pied d'Immeuble".
- d'attribuer à l'association MJC Villeneuve une subvention de 2000,00 euros pour l'action "Action en direction des jeunes et des enfants".

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 32 - (B 012) - SANTE PUBLIQUE - Protocole de partenariat pour le traitement des informations préoccupantes relatives aux enfants en danger dans le département de l'Isère.
Intervention(s): M. MOTTE, Mme DESLATTES

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le protocole de partenariat ci-joint, relatif au traitement des informations préoccupantes relatives aux enfants en danger dans le département de l'Isère,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce protocole.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 33 - (E 032) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Election des membres de la commission de délégation de service public, à caractère permanent, compétente pour les délégations de service public du secteur du stationnement.

Le Conseil municipal décide :

- de créer une commission de délégation de service public présidée par Monsieur le Maire ou son représentant, à caractère permanent, compétente pour l'ensemble des délégations de service public du secteur du stationnement,
- de désigner les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de cette commission, conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales.

Une liste de candidats est proposée par M. SAFAR :

Membres titulaires :

- Mme Camille PLET
- Mme Aline BLANC-TAILLEUR
- Mme Marie-France MONERY
- Mme Pascale MODELSKI
- M. Gilles KUNTZ

Membres suppléants :

- Mme Béatrice DOUTRIAUX
- Mme Hakima NECIB
- M. Alain PILAUD
- M. Matthieu CHAMUSSY
- M. Hakim SABRI

Après un vote à bulletin secret, cette liste recueille 59 voix.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34 - (E 035) - FINANCES - Clôture des autorisations de programme " Equipement sportif jeunesse culture Mistral ", " Restaurant scolaire Jules Ferry ", " Piscine sud ", " Verrière du CNAC " et " Terrains synthétiques "
Intervention(s): M. CHAMUSSY, M.KUNTZ, M. DERBAL, M. VOIR

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la clôture des autorisations de programme :

- " Equipement sportif jeunesse culture Mistral " pour un montant de 2.543.967,84 €,
- " Restaurant scolaire Jules Ferry " pour un montant de 846.311,07 €,
- " Piscine sud " pour un montant de 6.818.465,02 €,
- " Verrière du CNAC " pour un montant de 2.068.992,93 €,
- " Terrains synthétiques " pour un montant de 1.413.090,00 €.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- PISCINE SUD :

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 35 - (E 036) - FINANCES - Clôture des autorisations de programme " Abords de la Maison de la Culture " et " Parking Silo Le Doyen "

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la clôture des autorisations de programme :

" Abords de la Maison de la Culture " pour un montant de 1.707.028,35 €,
" Parking Silo Le Doyen " pour un montant de 5.971.942,26 €.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- MAISON DE LA CULTURE :

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 36 - (E 002) - FINANCES - Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants

COMPTABILITE COMMUNALE - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif.
Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Chapitre 67 (charges exceptionnelles) :

- article 6745 (subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | | |
|--|----------|--------|
| - Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales | 6 Avril | 2009 , |
| - Culture, Sport, Education, Jeunesse | 7 Avril | 2009 , |
| - Solidarité | 8 Avril | 2009 , |
| - Finances, Administration Générale, Ressources Humaines | 8 Avril | 2009 , |
| - Vie Urbaine et Développement Durable | 10 Avril | 2009 , |

En conséquence, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

COMMISSION Dvpt cult., éducatif, sportif

COOP SCOL PAUL MISTRAL ELEMENTAIRE	500,00
EPIDERME	4 000,00
ABC DANSE / L'ALBUM COMPAGNIE	3 000,00
ALP'OPERETTE ASS	1 500,00
AMICALE UNDERGROUND	1 000,00
ARIANE PRODUCTION	3 000,00
CAFE DES ARTS CACS	1 500,00
COINCOIN PRODUCTION	2 000,00
COMEDIE DU DAUPHINE	7 500,00
COMPAGNIE ADRIEN M	3 000,00
COMPAGNIE ALAIN BERTRAND ASS	7 000,00
COMPAGNIE CICERONE	8 000,00
COMPAGNIE D'ART LYRIQUE	1 500,00
COMPAGNIE FRANCOIS VEYRUNES - Ass 47/49	11 500,00
COMPAGNIE LA PENDUE - THEATRE DE L'HOMME RIDICULE	4 500,00
COMPAGNIE PASCOLI - ASS TERMINAL DANSE	9 500,00
DESIR D'AILES	1 500,00
DYNAMUSIC	10 000,00
ECOLE DE DANSE DES UNIVERSITES DE GRENOBLE - EDUG	2 000,00
EVA LA BELLE	1 000,00
FIGURE 1 - CIE S.GUILLERMIN	14 000,00
HADRA	10 500,00
JARDIN COLLECTIF (LE)	2 000,00
JAZZ CLUB DE GRENOBLE	6 000,00
LA DELPHINALE	600,00
L'ATELIER	4 000,00
LE CHAT DU DESERT	5 000,00
LE GRAND JETE !	4 000,00
LES BOULES AU PLAFOND - ZONES D'EXPRESSION LIBRES	4 000,00
LES VEILLEURS (COMPAGNIE THEATRALE)	2 000,00
MAIS OU L'AS-TU ?	1 000,00
MUS'ACT	9 000,00
RECHERCHE & ENSEIGNEM. MUSIQUES & DANSES TRADIT. (AREMDAT)	1 500,00
ROCKTAMBULE ASS	32 000,00
SCALENE	2 000,00
TRIO MINEUR	2 000,00
UN EURO NE FAIT PAS LE PRINTEMPS	1 500,00
ADAJE FESTIVAL JEUX ESPRIT	4 500,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	17 516,00
CAP BERRIAT	13 865,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	7 074,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	11 000,00
CLEF - CENTRE LOISIRS ENFANCE FAMILLES	67 712,00
FRANCAS ISERE	32 600,00
JEUNES ET NATURE ASS	14 480,00
LE PLATEAU	87 007,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (EX FOL 38)	10 742,00
LOISIRS ET CULTURE MALHERBE/ALCM	64 327,00
MAISON DES HABITANTS	118 863,00
MAISON DES INITIATIVES	8 000,00
MAISON DES JEUX ASS	28 550,00

ME BACHELARD	51 947,00
ME CLOS D'OR	80 878,00
ME PREMOL	91 359,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	85 063,00
ME VILLENEUVE	6 616,00
MJC ALLOBROGES	20 884,00
MJC ANATOLE FRANCE	85 102,00
MJC EAUX CLAIRES	80 901,00
MJC LUCIE AUBRAC	40 515,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	17 808,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	16 617,00
MJC PARMENTIER	35 899,00
MJC PREMOL	17 000,00
MJC VILLENEUVE	28 701,00
MPT SAINT LAURENT	87 967,00
RHONE ALPES PETITS DEBROUILLARDS (ARAPD)	5 000,00
ASPTT ATHLETISME	8 000,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE ALE GUC ASPTT	4 400,00
GRENOBLE ALPES CANOE-KAYAK	4 960,00
GRENOBLE CATALANS (A.S)	5 440,00
GRENOBLE EYBENS CYCLISME	6 400,00
GRENOBLE KARATE CLUB	500,00
GRENOBLE METROPOLE HOCKEY 38-SASP	64 200,00
GRENOBLE ROLLER	4 800,00
GUC ATHLETISME	11 000,00
KARATE GRENOBLE HOCHÉ	800,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	800,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS	12 000,00
PREMIERE COMPAGNIE D'ARC DU DAUPHINE	800,00
SENTINELLE DES ALPES	8 000,00
SKATEPARK DE GRENOBLE (ASSOCIATION)	8 000,00
TENNIS DE TABLE LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE (TTTMG)	6 400,00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE	700,00

COMMISSION Solidarité

ADATE - ASS. DAUPH PR L'ACCUEIL DES TRAVAILLEURS ETRANGERS	17 600,00
AMAL (ASS. DE COOPERATION FRANCO-CULTURELLE MAGHREBINE)	270,00
AMICALE DES JEUNES FRANCO-MAROCAINS DE L'ISERE (AJFMI)	1 000,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	400,00
COMITE DE SOUTIEN AUX REFUGIES ALGERIENS	4 000,00
CONTACT GRENOBLE	800,00
MAISON DES JEUX ASS	4 000,00
MJC PREMOL	700,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	105 000,00
UNION DE QUARTIER BERRIAT-SAINT-BRUNO - EUROPOLE	500,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER ABBAYE-JOUHAUX	500,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EAUX CLAIRES/UDHEC	500,00
PACT AGIR POUR L'HABITAT	10 000,00
ACCUEIL AU 120	4 000,00
ANAGRAMME	1 500,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	2 185,00
COMMUNIC'ACTION	900,00
ECOLE DE LA PAIX	12 700,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	4 000,00
LA BIFURK	3 000,00
LE PLATEAU	12 200,00
LYCEE EMMANUEL MOUNIER	2 800,00
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN JAURES	1 800,00
ME BACHELARD	4 300,00
MJC ANATOLE FRANCE	3 000,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	1 000,00
MJC VILLENEUVE	2 000,00
UMHIJ-UNION MUTUALISTE POUR HABITAT ET INSERTION JEUNES	2 500,00

COMMISSION Vie urbaine & Dévelop. Durable

AGEDEN (ASSOC. POUR 1 GESTION DURABLE DE L'ENERGIE)...	1 200,00
MAISON DE L'ARCHITECTURE DE L'ISERE	7 200,00

COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI

ALP'EUROPE, ASSOC. DES ETUDIANTS MASTER ETUDES EUROPEENNES	500,00
GRENOBLE INP - INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE	2 500,00
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE - IEP	500,00
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER	2 500,00
UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF	9 400,00
UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE III	2 800,00
ADAYG - DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DANS L'Y GRENOBLOIS	8 000,00
CANCEROPOLE LYON AUVERGNE RHONE-ALPES	10 000,00
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE GRENOBLE (GREX)	38 200,00
EQUI'SOL	15 000,00
GRENOBLE EQUITABLE	10 000,00
SOLI'GREN	10 000,00
TRAVAIL ET PARTAGE ASS	5 000,00

TOTAL ARTICLE 1 896 248,00

Article :6745 (chapitre 67)
COMMISSION Dvpt cult., éducatif, sportif

DAUPHYLACTERE/ASS BULLES DINGU	3 061,40
DYNAMUSIC	671,50
ZONE ART	130,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	233,70
MJC ALLOBROGES	197,10
LE RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	884,40

COMMISSION Solidarité

CCAS/CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	456,90
---------------------------------------	--------

COMMISSION Finances/ Adm. Gén./ Res. Hum.

AMICALE ANCIENS MARINS /MARINS ANCIENS COMBATTANTS -AMMAC-	130,00
--	--------

TOTAL ARTICLE	5 765,00
---------------	----------

TOTAL BUDGET	1 902 013,00
--------------	--------------

Conclusions adoptées

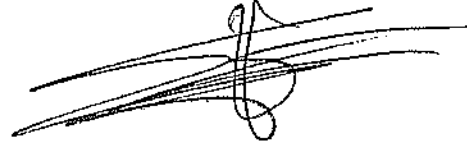
ADOPTÉE

Affichée le

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjoint délégué,



Un amendement est présenté par Jérôme SAFAR. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE GRENOBLE (GREX) :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

- ODTI :

Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 37 - (E 034) - ADMINISTRATION GENERALE - "Dégrèvement de frais de mise en fourrière"

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser les remboursements ci-dessous conformément au détail des demandes de dégrèvement figurant sur le tableau ci-joint :

- Un dégrèvement partiel : soit la somme de quarante cinq euros et soixante dix centimes

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 38 - (E 003) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le choix des consultations publiques décrites ci-dessus ;

- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer le marché : 08A658

Délibération : Adoptée

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 39 - (E 004) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - avenants Intervention(s): M. KUNTZ

Le Conseil municipal décide :

- de poursuivre l'exécution des opérations mentionnées ci-dessus par la passation d'avenants aux marchés : 03A220 - 07A118 - 08A507 ;

- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer ces avenants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 40 - (E 028) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX -
Transformations de postes.
Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations de postes figurant dans l'annexe ci-jointe.

Délibération : Adoptée

Vote séparé :

TRANSFORMATIONS DE POSTES, DEPARTEMENT ENVIRONNEMENT URBAIN :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

Le reste des postes sont adoptés.

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 41 - (E 029) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Convention Ville de Grenoble - Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère (S.D.I.S.) relative à la disponibilité pour intervention et pour la formation des sapeurs-pompiers volontaires pendant leur temps de travail.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la convention ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 42 - (E 027) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Remise gracieuse de dette.

Le Conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de dette à Madame Françoise HEDIARD, pour un montant de 446,53 euros, correspondant à des retenues de demi-traitement pour maladie.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 43 - (E 037) - CIMETIERES - Nouveau taux de vacation funéraire versée à la police pour la surveillance des opérations funéraires

Le Conseil municipal décide :

- de modifier le taux de vacation versée pour la surveillance des opérations funéraires et de le fixer à 20 euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 44 - (E 001) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Rendez-vous avec M. Martin Hirsch, Haut Commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté

- le 9 mars 2009 à Paris - M. NOBLECOURT

Rendez-vous avec M. Martin Hirsch, Haut Commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté

- le 17 mars 2009 à Paris - M. NOBLECOURT

Convocation aux épreuves orales du concours interne et du 3ème concours d'attaché territorial

- les 16 et 17 mars 2009 à Aubagne - MME SALAT

Colloque "Rythmes de l'Enfant" Un autre aménagement est possible organisé par FCPE-JPA-RFVE

- le 18 mars 2009 à Paris - M. BRON

Rendez vous au CNOSEF - JO 2018

- le 18 mars 2009 à Paris - M. SAFAR

Rendez-vous avec M. Martin Hirsch, Haut Commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté

- le 24 mars 2009 à Paris - M. NOBLECOURT

Commission de concertation jeunesse de l'UNML

- le 24 mars 2009 à Paris - M. DJELLAL

Commission éducation et Universités de l'AMGVF

- le 25 mars 2009 à Paris - M. BRON

Conférence Régionale de Santé Rhône-Alpes

- le 26 mars 2009 à Lyon - M. VOIR

Rendez-vous avec M. Martin Hirsch, Haut Commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté

- le 26 mars 2009 à Paris - M. NOBLECOURT

Colloque européen sur le thème " L'enjeu de la parité : la démocratie questionnée"

- le 28 mars 2009 à Paris - MME BLANC-TAILLEUR

Comité des programmes du GRSP

- le 31 mars 2009 à Lyon - M. VOIR

Rendez-vous avec M. Martin Hirsch, Haut Commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté

- le 31 mars 2009 à Paris - M. NOBLECOURT

Bureau de l'AFCCRE

- le 1er avril 2009 à Orléans - M. BETTO

Rencontre Villes-Santé OMS de l'arc alpin
- le 2 avril 2009 à Villeurbanne - M. VOIR

Conseil national de l'UNCCAS
- le 2 avril 2009 à Paris - M. NOBLECOURT

Jury d'Attaché - CNFPT
- le 2 avril 2009 à Aix en Provence - MME SALAT

Colloque International "Culture et création, facteurs de développement"
- le 3 avril à Bruxelles - M. BETTO

Assemblée générale statutaire de l'Adels
- le 4 avril 2009 à Paris - MME MASSON

6ème Journée nationale d'études : Politiques de santé et développement durable
- le 7 avril 2009 à Lille - M. VOIR

Réunion Réseau des villes centres Rhône Alpes
- le 8 avril 2009 à Charbonnières - MME BARACETTI

Réseau des villes jeunesse
- le 15 avril 2009 à Paris - MME VINCENT

Délibération : Adoptée .

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 45 - (A 013) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC DE BONNE - Ilot sud
- Accord de la ville de Grenoble pour la cession de droits à construire par la SEM SAGES pour un programme de logements, locaux d'activités, et cinéma d'art et d'essai.
Intervention(s): M. KUNTZ, M. de LONGEVIALLE.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser la SEM SAGES à céder les droits à construire sur l'îlot Sud à la société ICADE, au prix de 500 € HT/m² SHON pour le programme de logements en résidence avec services (pour environ 4 950 m² SHON), 250 € HT/m² SHON pour les locaux d'activités (pour environ 2 800 m² SHON) et 120 € HT/m² SHON pour le cinéma d'art et d'essai.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 46 - (A 014) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC DE BONNE : Lot K -
Déclassement du domaine public et cession à la SEM SAGES d'un tènement immobilier d'environ 1 729 m².

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. de LONGEVIALLE.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le déclassement du domaine public d'un tènement d'environ 36 m², actuellement inclus dans l'enceinte scolaire de l'école maternelle Jules Verne et à détacher de la parcelle cadastrée section CS n° 101 ;
- d'approuver le déclassement du domaine public d'un tènement d'environ 1 693 m², actuellement inclus dans le Jardin public Hoche et à détacher de la parcelle cadastrée section CS n° 112 ;
- de céder à la SEM SAGES, le terrain constitué des deux tènements ci-avant préalablement déclassés, d'une superficie totale d'environ 1 729 m², au prix forfaitisé de 750 000 euros hors taxes correspondant à un prix de 150 euros hors taxes le m² de SHON ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- d'autoriser la SEM SAGES ou toute autre personne morale spécialement habilitée par cette dernière à déposer toute demande d'autorisation du droit des sols et à réaliser tous travaux de sondage géotechnique sur le terrain, objet de la présente cession ;
- de réorganiser le domaine public communal pour permettre un agrandissement de la cour de l'école maternelle Jules Verne comme suit :
 - une partie de la parcelle cadastrée section CS n° 101, d'une superficie d'environ 30 m², actuellement dans le domaine public scolaire sera affectée au domaine public routier pour l'aménagement d'un trottoir
 - une partie de la parcelle cadastrée section CS n° 112, d'une superficie d'environ 133 m², actuellement incluse dans le jardin Hoche sera affectée au domaine public scolaire.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 47 - (A 015) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC BEAUVERT - Accord
de la ville de Grenoble pour un échange foncier entre la SEM SAGES et la société ADOMA.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser la SEM SAGES à réitérer l'échange foncier avec la société ADOMA prévoyant la cession d'un terrain de 5 444 m² environ en contrepartie de la cession de la parcelle EZ 19, parcelle d'assiette de l'actuel foyer de travailleurs ADOMA, cet échange se faisant sans soulte.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 48 - (A 001) - URBANISME AMENAGEMENT - Acquisition auprès de Réseau Ferré de France d'une parcelle sise rue de la Frise.

Le Conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès de Réseau Ferré de France (RFF), la parcelle AI 275 d'une surface de 1 007 m² sise rue de la Frise ;
- de dire que cette parcelle sera acquise au prix de 10 € le m² soit un montant de 10 070 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 49 - (A 023) - URBANISME AMENAGEMENT - Campagnes de ravalement obligatoire - Lancement de nouvelles tranches - Modification du dispositif d'aide.
Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. CHAMUSSY, M. BERTRAND, M. SAFAR, M. NOCODIE, Mme VUAILLAT.

Le Conseil municipal décide :

- d'élargir le périmètre de ravalement obligatoire, conformément au plan annexé ;
- de supprimer, pour les tranches lancées à partir de 2009, le dispositif d'aide aux copropriétés ;
- d'attribuer une subvention forfaitaire de 2 000 € aux immeubles affectés majoritairement à l'habitation qui feront appel à un maître d'oeuvre pour le suivi complet de l'opération, versée en fin d'opération ;
- de modifier l'aide aux propriétaires occupants modestes, de leur attribuer une aide aux travaux de 10 %, 20 % ou 30 % de leur quote-part totale après déduction, s'il y a lieu, de l'aide à la copropriété, en fonction de leur niveau de ressources, conformément au tableau annexé.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 50 - (A 006) - URBANISME AMENAGEMENT - Approbation d'un programme d'aménagement d'ensemble. Secteur du prolongement ouest de l'avenue de Constantine.
Intervention(s): M. KUNTZ, M. MOTTE, M. de LONGEVIALLE.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver en application de l'article L. 332-9 du Code de l'urbanisme la mise en œuvre du Programme d'Aménagement d'Ensemble "Secteur du prolongement ouest de l'avenue de Constantine", ci-annexé, raccordement à terme de l'avenue de Constantine à l'avenue Marie Reynoard et traitement des abords de l'îlot, pour un coût de 4 800 000 € HT (valeur avril 2009) et comprenant la réalisation du programme des équipements publics suivants, selon le détail et le schéma de principe définis en annexe :
- prolongement de l'avenue de Constantine,
- cheminements piétons au sud de la rue des Trois Quartiers et à l'ouest de la rue Dodero,
- requalification des abords de l'îlot sur les avenues de l'Europe et Marie Reynoard,
- espace de connexion urbaine avec Grand'Place et Village Olympique ;

- de fixer la part du coût de réalisation du Programme d'Aménagement d'Ensemble mise à la charge des constructeurs à 50 % du coût global du programme, soit 2 400 000 € HT (valeur avril 2009) ;
- d'exonérer les constructeurs de logements financés par des prêts locatifs sociaux de cette participation ;
- de fixer la participation exigée pour les autres constructions à édifier dans le secteur, sans distinction entre les catégories de constructions à 60 € par m² de SHON à construire ; ce montant sera révisable en fonction de l'évolution de l'index de référence TP 01 (travaux public, tous travaux) ;
- de fixer le délai de réalisation du Programme d'Aménagement d'Ensemble à 10 ans, soit avant le 30 avril 2019 ;
- d'afficher la présente délibération et son annexe en Mairie pendant une durée d'un mois minimum ;
- de mentionner la présente délibération et son annexe dans deux journaux diffusés dans le département ;
- de reporter à titre d'information le périmètre du Programme d'Aménagement d'Ensemble "Secteur du prolongement ouest de l'avenue de Constantine" au Plan Local d'Urbanisme.

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 51 - (A 016) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession à la SCI OCTOGONE d'un terrain d'une superficie de 53.33 m², 118 cours Berriat à Grenoble.

Le Conseil municipal décide :

- de céder à la SCI OCTOGONE un volume d'une fraction de base de 53.33 m² comprise entre les cotes NGF 212,67 et 218,55 à détacher du lot volume 1 propriété de la Ville de Grenoble, cadastré section IL numéro 127, au prix de 5300 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 52 - (A 024) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - FLAUBERT-CLOS D'OR : acquisition d'un tènement pour la réalisation de la coulée verte. Modification des conditions de paiement.

Le Conseil municipal décide :

- de compléter la délibération n° 18-A015 du 23 mars 2009 en indiquant que le paiement des 310 000 €, relatif à l'acquisition de la moitié indivise de la parcelle EL 2, sera effectué pour moitié à la signature de l'acte en 2009 et pour moitié au cours du 1er trimestre 2010.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 53 - (A 009) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Legs ORSIER - ZEBERT : cession de 2 appartements à Pont de Claix aux consorts SALVA et à Mademoiselle MARCEL Nathalie et d'un garage à Gières à Madame M'RAOUI.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. de LONGEVIALLE.

Le Conseil municipal décide :

- de céder aux consorts SALVA l'appartement de type T3 provenant du legs ZEBERT - ORSIER situé au 9e étage, 3 allée du Canton, à Pont de Claix avec cave en sous-sol et emplacement de parking ;
- de dire que cette cession se fera au prix de 118 000 € compris 4 773 € d'honoraires de négociation, soit un montant de 56 613,50 € pour la commune de Grenoble ;
- de céder à Mademoiselle MARCEL Nathalie l'appartement de type T2 provenant du legs ZEBERT - ORSIER situé au 5e étage, 15 allée du Bois Joli à Pont de Claix avec cave en sous-sol et emplacement de parking ;
- de dire que cette cession se fera au prix de 70 000 € compris 3 333 € d'honoraires de négociation, soit un montant de 33 333,50 € pour la commune de Grenoble ;
- de céder à Madame M'RAOUI le garage n° 12 provenant du legs ZEBERT -ORSIER situé 1 allée des Aulnes à Gières ;
- de dire que cette cession se fera au prix de 11 000 € compris 616 € d'honoraires de négociation, soit un montant de 5 192 € pour la commune de Grenoble ;
- de dire que le montant de ces cessions sera utilisé au bénéfice des handicapés mentaux ou moteurs, notamment par le versement de subventions aux associations d'handicapés et par la réalisation d'aménagements destinés à leur faciliter l'accessibilité.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 54 - (A 017) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Opération Bastille - Versement d'une subvention d'équipement à l'EPIC Régie du téléphérique de Grenoble

Le Conseil municipal décide :

- de verser une subvention d'équipement de 130 000 € à la Régie du téléphérique pour lui permettre de financer les travaux exceptionnels de fondation sur la gare basse du téléphérique et d'étanchéité sur le Cavalier Casematé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 55 - (A 005) - ENVIRONNEMENT - Installations Classées - Avis de la Ville de Grenoble sur la demande d'autorisation d'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement, déposée par le Commissariat à l'Energie Atomique, 17 avenue des Martyrs sur la commune de Grenoble.

Le Conseil municipal décide :

- de donner un avis favorable à la demande d'autorisation déposée par le Commissariat à l'Energie Atomique en rappelant toutefois que les effluents de la station de neutralisation du DFT sont admis à titre dérogatoire dans le réseau d'assainissement unitaire sur l'avenue Félix Esclangon dans l'attente de trouver une solution d'élimination de ces eaux plus adaptée.
- de dire qu'une solution d'élimination des effluents du DFT sera recherchée lors des aménagements prévus par le projet Presqu'île.

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 56 - (A 011) - ENERGIE - Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Agence Locale de l'Energie de l'agglomération grenobloise - avenant n°1 pour l'année 2009

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant du programme de travail 2009 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer, pour l'année 2009, l'avenant n°1 ci-annexé à la convention pluriannuelle d'objectifs passée avec l'Agence Locale de l'Energie ;
- d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 66 300 euros à l'Agence Locale de l'Energie au titre du programme de l'année 2009.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 57 - (A 012) - ENVIRONNEMENT - Projet Isère Amont - Avis de la ville de Grenoble sur la mise en compatibilité du Schéma Directeur de l'Agglomération Grenobloise.

Le Conseil municipal décide :

- de donner un avis favorable sur le dossier de mise en compatibilité du schéma directeur, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête .

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 58 - (A 025) - ENVIRONNEMENT - Syndicat mixte de Gestion du Parc Naturel Régional de la Chartreuse. Approbation des statuts du 15 décembre 2007

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les modifications apportées aux statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Chartreuse,
- de verser 27 402 euros au titre de la cotisation pour l'année 2008.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 59 - (A 008) - VOIES PUBLIQUES - Aménagement cyclable réalisé sur les rives du Drac, entre le stade Bachelard et le contre canal E.D.F. : avenant n°3 à la convention entre la ville de Grenoble et la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole pour le remboursement des coûts liés à l'entretien de cet aménagement.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°3 à la convention conclue entre la ville de Grenoble et la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole et concernant l'entretien de l'aménagement cyclable réalisé sur les rives de Drac, permettant la reconduction de la convention pour un an et la révision des frais de fonctionnement remboursés par la Métro;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 ci-annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 60 - (D 009) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZAC Bouchayer-Viallet
- Accord de la Ville de Grenoble pour la cession de droits à construire par InnoVia Grenoble durablement pour des programmes de logements.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser InnoVia Grenoble durablement à céder les droits à construire sur la ZAC Bouchayer-Viallet aux conditions suivantes :
 - lot E2 (2 450 m² environ) à Pluralis à 200 € HT / m² SHON pour les logements en locatif social,
 - lot E1 (4 600 m² environ) à Bati Conseil à 350 € HT / m² SHON pour des logements en accession.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 61 - (D.006) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM Innovia Grenoble durablement - ZAC Minatec - Approbation du compte-rendu financier 2008, du bilan prévisionnel et de l'avenant n° 5 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités de l'opération ZAC Minatec, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2008 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé de l'opération,
- d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité ci-annexé ;
- de fixer , pour l'année 2009, le montant maximum à verser par la ville de Grenoble comme suit :
 - 177 557 euros nets, versés sous forme de participation d'équilibre à la ZAC,
 - 590 687 euros HT, versés sous forme d'avances sur la vente des équipements publics.
- d'approuver l'avenant n° 5 ci-joint, au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement ;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer cet avenant

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 62 - (D.007) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention entre la ville de Grenoble et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble.
Intervention(s): M. BERTRAND, Mme FIORASO.

Le Conseil municipal décide :

- de verser à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble une subvention de 38 200 €, au titre de l'année 2009 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 63 - (D 001) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention entre la Ville de Grenoble et l'association Equi'Sol - Année 2009.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe,
- d'accorder à l'association Equi'Sol une subvention pour un montant total de 15 000 €, au titre de l'année 2009.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 64 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : SAEML Pompes Funèbres Intercommunales de la Région Grenobloise.
Intervention(s): M. SAFAR.

Un amendement est présenté par M. SAFAR, oralement. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
--

Le Conseil municipal décide :

- de désigner Mme Eléonore PERRIER représentant titulaire de la ville de Grenoble au sein de l'Assemblée Générale de la SAEML Pompes Funèbres Intercommunales de la Région Grenobloise ;
- de désigner M. Farid DERBAL représentant suppléant de la ville de Grenoble au sein de l'Assemblée Générale de la SAEML Pompes Funèbres Intercommunales de la Région Grenobloise.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 65 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte-rendu de M. le Maire en application de la délibération portant délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.
Intervention(s): M. KUNTZ, M. SAFAR.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H40

ANNEXE(S)

**AVENANTS FINANCIERS - SECTEUR SOCIOCULTUREL
EXERCICE 2009**

Nom Association	Objet	Montant subvention
-----------------	-------	--------------------

26

SECTEUR 1

CSC CHORIER BERRIAT	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif février solde	1 074 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif été avance	6 000 €	
	Soit un total de :		7 074 €
MJC PARMENTIER	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif février réalisé	824 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- B1 SCIENCES ET MALICES ANNUEL	1 800 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif été avance	2 800 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- D1 animation de proximité - solde	29 800 €	
	Soit un total de :		35 224 €

SECTEUR 2

CLEF- Centre Loisirs Enfance Familles	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENTS - SAF solde	60 302 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif février	2 288 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif été avance	5 122 €	
	Soit un total de :		67 712 €
MJC ALLOBROGES	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif février réalisé	338 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif été avance	5 046 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- D6 animation sociosportive	10 500 €	
	GRATUITES - prêt de matériel	197,10 €	
	Soit un total de :		16 081,10 €
MJC MUTUALITE	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif février réalisé	366 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif été avance	4 851 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- B2.2 develop' des pratiques artistiques- solde	11 400 €	
	Soit un total de :		16 617 €
MPT SAINT LAURENT	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif février réalisé	1 744 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif été avance	6 696 €	
	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENTS - SAF solde	79 527 €	
	Soit un total de :		87 967 €

SECTEUR 3

LE PLATEAU	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENTS - SAF solde	62 540 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif février réalisé	2 148 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 spécifique février	600 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif été avance	6 144 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- B10 ANIMATION SOCIOSPORTIVE -solde	10 500 €	
		Soit un total de :	
MÉ BACHELARD	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif février réalisé	772 €	
	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENTS - SAF solde	49 195 €	
	Soit un total de :		49 967 €
MJC ANATOLE France	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif février réalisé	625 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 spécifique février	730 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif été avance	3 457 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- D6.1 ANIMATION DE PROXIMITE- solde	9 625 €	
	PROJET EDUCATIF LOCAL- solde PEL année 2008/2009	11 700 €	
	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENTS - SAF solde	57 390 €	
	Soit un total de :		83 527 €
MJC EAUX CLAIRES	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif février réalisé	1 388 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif été avance	6 022 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 spécifique février	800 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- D6.2 ANIMATION DE PROXIMITE- solde	9 625 €	
	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENTS - SAF solde	63 066 €	
	Soit un total de :		80 901 €

SECTEUR 4

AUESC BAJATIÈRE	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif février solde	944 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 spécifique février solde	500 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif été avance	9 022 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- B13 ANIMATION SOCIOSPORTIVE- solde	6 250 €	
	GRATUITES - prêt de matériel	233,70 €	
		Soit un total de :	
ME CLOS D'OR	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENTS - SAF solde	63 640 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif février	3 750 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif été avance	13 488 €	
	Soit un total de :		80 878 €
MJC Lucie AUBRAC	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif février	860 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif été avance	4 580 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- D4 ANIMATION DE PROXIMITE- solde	26 000 €	
	PROJET EDUCATIF LOCAL- solde PEL année 2008/2009	5 000 €	
	Soit un total de :		36 440 €

**AVENANTS FINANCIERS - SECTEUR SOCIOCULTUREL -
EXERCICE 2009**

Nom Association	Objet	Montant subvention
<i>13</i>		
<i>SECTEUR 1</i>		
MJC PARMENTIER	VVV - actions février	675 €
<i>SECTEUR 2</i>		
MJC ALLOBROGES	VVV - actions février et pâques	5 000 €
<i>SECTEUR 3</i>		
LE PLATEAU	VVV - actions février et pâques	5 075 €
ME BACHELARD	VVV - actions février et pâques	1 980 €
MJC ANATOLE France	VVV - actions février et pâques	1 575 €
<i>SECTEUR 4</i>		
AUESC BAJATIÈRE	VVV - actions février	800 €
MJC Lucie AUBRAC	VVV - actions février et pâques	4 075 €
<i>SECTEUR 5</i>		
LOISIRS ET CULTURE MALHERBE	VVV - actions février et pâques	1 600 €
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	VVV - actions février et pâques	1 700 €
<i>SECTEUR 6</i>		
MAISON des HABITANTS	VVV - actions février	890 €
MJC PREMOL	VVV - actions février et pâques	2 850 €
MJC VILLENEUVE	VVV - actions février et pâques	2 180 €
<i>AUTRES ASSOCIATIONS</i>		
CAP BERRIAT	INITIATIVE JEUNESSE FONCTIONNEMENT - 50% du 2ème poste correspondant jeunesse	13 865 €
TOTAL		42 265,00 €

**AVENANTS FINANCIERS - SECTEUR SOCIOCULTUREL
EXERCICE 2009**

Nom Association	Objet	Montant subvention
-----------------	-------	--------------------

SECTEUR 5

LOISIRS ET CULTURE MALHERBE	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 spécifique février solde	800 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif février solde	2 354 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif été avance	8 841 €	
	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENTS - SAF solde	50 732 €	
	Soit un total de :		62 727 €
ME TEISSEIRE	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENTS - SAF solde	68 571 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif février solde	1 820 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif été avance	4 612 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- D8 ANIMATION DE PROXIMITE- solde	10 060 €	
	Soit un total de :		85 063 €
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif février solde	760 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif été avance	2 348 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- D7 ANIMATION DE PROXIMITE- solde	13 000 €	
	Soit un total de :		16 108 €

SECTEUR 6

MAISON des HABITANTS	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif été avance	8 300 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- B6 ENVIRONNEMENT annuel	2 090 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif février réalisé	502 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- D3 ANIMATION DE PROXIMITE- solde	9 625 €	
	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENTS - SAF solde	97 546 €	
Soit un total de :		117 973 €	
ME PREMOL	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif février réalisé	1 308 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 spécifique février	500 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif été avance	7 976 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- B11 ANIMATION SOCIOSPORTIVE- solde	10 500 €	
	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENTS - SAF solde	71 075 €	
Soit un total de :		91 359 €	
ME VILLENEUVE	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 spécifique février	600 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif février réalisé	1 444 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif été avance	4 232 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 spécifique Toussaint Noël	340 €	
Soit un total de :		6 616 €	
MJC PREMOL	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif été avance	1 150 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- D5 ANIMATION DE PROXIMITE- solde	13 000 €	
Soit un total de :		14 150 €	
MJC VILLENEUVE	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif février réalisé	418 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif été avance	2 603 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- D2 ANIMATION DE PROXIMITE- solde	13 000 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- B9 ANIMATION SOCIOSPORTIVE- solde	10 500 €	
	Soit un total de :		26 521 €

AUTRES ASSOCIATIONS

CENTRE DE LOISIRS DE GRENOBLE	CEJ VOLET JEUNESSE- A1 développement des séjours- solde	11 000 €	
	Soit un total de :		11 000 €
FRANCAIS ISERE	ASSOCIATION RESSOURCES- Subvention annuelle de fonctionnement	32 600 €	
	Soit un total de :		32 600 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (ex FOL 38)	CEJ VOLET JEUNESSE- E5 CDR ANIMÉ	10 450 €	
	CEJ VOLET JEUNESSE- G2 FORMATION DES ANIMATEURS- pause méridienne	292 €	
	Soit un total de :		10 742 €
MAISON DES JEUX	CEJ VOLET JEUNESSE- B4 Fesquina ressources jeux annuel	13 050 €	
	ASSOCIATION RESSOURCES- Subvention annuelle de fonctionnement	15 500 €	
	Soit un total de :		28 550 €
RHÔNE-ALPES PETITS DEBROUILLARDS	CEJ VOLET JEUNESSE- B1 ateliers scientifiques 2ème trimestre	5 000 €	
	Soit un total de :		5 000 €

TOTAL	1 169 678,80 €
--------------	-----------------------

AVENANTS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2009
 TABLEAU RÉCAPITULATIF

Nom de l'Association	Référence de la convention		Objet de la subvention proposée	Montant de la subvention
	Date de la convention	Validité de la convention		
MJC Mutualité	27-mars-2007	31-déc.-2009	Programme de soutien aux pratiques socio-sportives : stages sportifs pendant les vacances scolaires de Pâques et été (48 enfants de 4 à 12 ans)	800 €
	délibération 46-C011 du 26/02/2007			
Union Sportive Abbaye Grenoble Football	12-févr.-2009	31-déc.-2011	Programme de soutien aux pratiques socio-sportives : projet de tournoi de football à la Ciotat (15 enfants de 9-10 ans)	700 €
	délibération 20-C027 du 26/01/2009			
	délibération du			
	délibération du			
	délibération du			
	délibération du			

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Ces transformations concernent des ajustements d'effectifs correspondant aux besoins des services, compte tenu de l'évolution de leurs missions ou de leur organisation.

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer	Avis du Comité Technique Paritaire
Environnement Urbain	Urbanisme	Foncier Gestion Immobilière	Ingénieur	Adjoint administratif	avis favorable
Finances - Achats - Gestion Déléguée	Finances	Budget et Programmation	Adjoint administratif à temps non complet (50 %) Rédacteur à temps non complet (50 %)	Adjoint administratif à temps complet	avis favorable
Solidarité	Direction Action Territoriale	Bureaux Publics	Rédacteur	Adjoint administratif	avis favorable
Solidarité	Direction Action Territoriale	Bureaux Publics	Rédacteur	Attaché	avis favorable



N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BÉNÉFICIAIRES	OBJET	MONTANT
I - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE PASSATION DE MARCHÉS PASSÉS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS : MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE				
FOURNITURES				
N°09F031 notifié le 9/03/2009		MECAPLASTIC 85700 POUZAUGES	Achat d'une matrice d'opercule et de supports balance pour le Service Restauration.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 5 260 € HT
N°08F765 notifié le 24/03/2009		CIMELAK E.V. / CIDEVCO 69210 LENTILLY	Achat de terreaux horticoles et paillages. Lot 2 - Paillages.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant maximum annuel 39 000 € HT Montant minimum annuel 100 € HT
N°08F764 notifié le 19/03/2009		DUMONA 38081 L'ISLE D'ABEAU Cedex	Achat de terreaux horticoles et paillages. Lot 1 - Terreaux.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant maximum annuel 50 000 € HT Montant minimum annuel 100 € HT

N°08F380 notifié le 18/03/2009		GERIN S.A. 38420 DOMÈNE	Achat de matériels et équipements de protection ou de sécurité pour les personnes. Lot 3 – Autres articles divers.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant maximum annuel 10 000 € HT Montant minimum annuel 1 000 € HT
TRAVAUX				
N°09T009 notifié le 13/03/2009		CONVERSO T.P. 38450 VIF	Mise en valeur du monument aux morts " Flamme du Souvenir".	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 43 108 € HT
N°08T565 notifié le 13/03/2009		CITEOS/EEE ALPES DAUPHINÉE 38600 FONTAINE	Mise en conformité de l'éclairage de site de la Place Notre-Dame.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 22 761,82 € HT
SERVICE				
N°09T010 notifié le 09/03/2009		ACE B.T.P. 52800 NOGENT	Marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs pour la Restructuration de l'Avenue Constantine.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 11 532 € HT
N° 09S007 notifié le 19/03/2009		ALS 38800 PONT DE CLAIX	Location et installation de bâtiments modulaires. Lot 2 – Location et installation d'une structure modulaire à usage de sanitaire.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 3 900 € HT
N° 09S006 notifié le 20/03/2009		ALGECO 38190 VILLARD-BONNOT	Location et installation de bâtiments modulaires. Lot 1 – Location et installation de 2 structures modulaires à usage de bureaux.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 1 875,55 € HT

N° 09S002 notifié le 23/03/2009		KALITEO 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE	Entretien des appareils de traitements d'eau sur les équipements communaux de la Ville de Grenoble.	Forfait annuel d'un montant de 5 714 € HT
N° 09S043 notifié le 20/03/2009		L.P. ART S.A. 98100 MONTREUIL	Transports des œuvres de l'Exposition "Gerhard Richter en France et au Canada".	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 49 768 € HT
N° 09S042 notifié Le 23/03/2009		Claudine COLIN COMMUNICATION 75004 PARIS	Missions de relations presse pour les expositions temporaires organisés par le Musée de Grenoble.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 13 370 € HT / exposition Soit 40 110 € HT / AN
N° 08S782 notifié le 19/03/2009		FINANCE CONSULT 75009 PARIS	Accompagnement financier, juridique et technique dans deux procédures et délégations de service public des parkings en ouvrage de la Ville de Grenoble.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 52 100 € HT
N° 08S679 notifié le 24/03/2009		INEUM CONSULTING 92524 NEUILLY SUR SEINE	Accompagnement à l'élaboration du projet de service du Muséum de la Ville de Grenoble.	Marché fractionné à tranches Tranche ferme : 27 250 € HT T. conditionnelle : 5 600 € HT
N° 08S672 notifié le 20/03/2009		Pierre FEJOZ 38240 MEYLAN	Mission d'O.P.C. relative à la réhabilitation-extension du restaurant scolaire Ferdinand-Buisson à Grenoble.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 9 900 € HT
N° 08S670 notifié le 03/03/2009		ELYFEC 38090 VILLEFONTAINE	Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé des Travailleurs (S.P.S.), relative à la réhabilitation-extension du Restaurant Scolaire Ferdinand Buisson.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 5 364 € HT

N° 08S628 notifié le 17/03/2009		E.S.I.L. S.A.S. 34880 LA VERUNE	Achat d'un outil de gestion d'accueil (logiciel et matériels) et prestations annexes.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant maximum 88 000 € HT Montant minimum 15 000 € HT
N°08S525 notifié le 20/03/2009		APPIA 44700 ORVAULT	Maintenance Progiciel "Droits et Cités"	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 11 524 € HT
PRESTATIONS INTELLECTUELLES				
N° 09P185 notifié le 19/01/2009		SETIS - DEGAUD 38100 GRENOBLE	Etude d'impact pour le redressement de l'avenue Marie-Reynoard Zac Vigny Musset.	Marché à bon de commande Pour un montant de 9 180 € HT
N° 09S026 notifié le 9/03/2009		ALYCESOFRECO 69003 LYON	Réalisation de comptages automatiques et directionnels.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 11 220 € HT
N° 09P003 notifié le 12/02/2009		ADEQUATION 69006 LYON	Projet Presqu'île Scientifique – Etude de préfiguration urbaine : commerces, services.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 24 900 € HT

I - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

09-1030	Arrêté (13/03/2009)	Me FIAT	La Ville est autorisée à ester en justice suite à la requête engagée devant le Tribunal administratif de Grenoble par Mme BUISSON et M. FOX visant à l'annulation du permis de construire modificatif n°08-4293 du 14 octobre 2008.	
09-1282	Arrêté (06/03/2009)	Me FESSLER	L'arrêté n°07-2870 du 22 juin 2007 est retiré. Suite à la plainte déposée et retenue par le Tribunal correctionnel concernant l'agression dont ont été victimes le 29/05/2007, dans l'exercice de leurs fonctions, MM. SALVAYRE, GIGOVICH et GUYON, la Ville est intervenue dans la procédure pour obtenir réparation de leur préjudice.	
09-1283	Arrêté (16/03/2009)	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à sa plainte, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation du préjudice subi le 9 mars 2009 par Mme PELARREY, dans l'exercice de ses fonctions.	
09-1310	Arrêté (06/04/2009)	Me NICOROSI	La Ville est autorisée à ester en justice suite à la requête déposée devant le TA de Grenoble tendant à la révision de la taxe foncière 2007-2008 due par la commune de Grenoble.	

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Bail dérogatoire	Sarl LA ROUE VERTE 25, avenue de Constantine 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur un local sis 25 avenue de Constantine (bureau n°9 d'une surface de 28,80 m²). Durée : 23 mois maximum, à compter du 2 mars 2009 pour se terminer au plus tard le 1 ^{er} février 2011.	Redevance annuelle : 2 624,04 € HT et hors charges la 1 ^{re} année 2 706 € HT et hors charges la 2 ^{ème} année
	Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire du 19/01/2009	Association le GALION 3, allée de la Rance 38130 Echirolles	Compte tenu de l'activité du preneur (organisation de sorties et actions à but humanitaire, social et culturel) et du caractère précaire de cette convention, le loyer annuel est ramené à 501,68 € HT et hors charges. Le bail du 1 ^{er} février 1982 est prolongé jusqu'au 31 décembre 2009.	
	Avenant n°5 au bail du 21 janvier 1982	SCI République 2, allée du pré Catelan 38 Meylan		

V - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION ET D'EXPROPRIATION :

09-0991	Arrêté (12/03/2009)		La somme de 58 500 € représentant la consignation de la vente du bien sis 1, impasse du Vercors (1 rue Eugène Boussant) sera déconsignée et versée compte de l'Etude de Maîtres CHAMPENOIS, FONTI, NOVEL, FOISSOT-DRANCOURT et MOREAU, Notaires associés qui se chargera du paiement de la vente.
---------	------------------------	--	---

09-1062	Agréé (17/03/2009)		La somme de 3 360 € représentant l'indemnité d'expropriation du galetas situé dans le bâtiment arrière du 6 rue Renaudon sera déconsignée et versée au compte de Mme ou M. SENEQUIER-CROZET.	
<u>DON :</u>				
09-1029	Agréé (20/03/2009)		Le don manuel de M. Jean SARRAMEA, composé de cinq planches descriptives contenant chacune un à deux timbres relatifs à l'histoire grenobloise, est accepté.	